

ENTRE LA MORT ET L'ENTERREMENT -
DEFUNT DANS LA CULTURE A CERAMIQUE LINEAIRE
DANS LE CADRE DE LA MEDICINE LEGALE (1)

Elzbieta DERWICH*

Entre la mort et l'enterrement il y a, avant tout, un cadavre; ceci constitue un problème élémentaire, dans le domaine des recherches sur les pratiques mortuaires et que les archéologues négligent complètement ou essaient de ne pas prendre en considération. On découvre un squelette, mais on a enterré un corps de personne décédée. Il s'agit d'un fait réel. Nous ne parlons pas ici des sépultures symboliques, ou l'on a enterré une idée, en l'absence d'un corps qui est à la base de tous les comportements pratiques, rituels, culturels ou quelconques.

Le corps du défunt - du point de vue physico-chimique - subit très vite des changements, ce qui provoque certaines réactions ou activités de la part d'un vivant ou des vivants.

Pour ce qui est des changements physiques du corps humain après le décès, dans un climat qui ressemble au climat actuel (c'est-à-dire que la température et l'humidité de l'air sont relativement comparables), il faut prendre en considération un ensemble de phénomènes que l'on nomme la rigidité cadavérique. Il s'agit d'un processus qui se compose de plusieurs phases (Pl. I).

Il débute par l'élasticité totale du corps du mort, un état qui se prolonge pendant ± 6 heures. Ensuite, cette élasticité baisse brusquement et après 8 heures le corps entre dans une phase de rigidité totale qui dure de 48 à 56 heures. Ensuite, il reprend de l'élasticité et une fois la rigidité estompée, celle-ci ne revient plus jamais. Ce processus peut être accéléré ou ralenti. Il s'agit de multiples facteurs intérieurs et extérieurs, comme p. ex. de l'état de la musculature, ce qui a comme conséquence que les enfants et les personnes âgées qui possèdent des muscles beaucoup plus faibles, deviennent rigides plus lentement qu'un homme en pleine forme. Cela dépend aussi de l'effort effectué immédiatement avant le décès. Le corps d'un individu qui travaille en position assise (p. ex. en faisant de la poterie) raidit plus lentement que celui d'un chasseur ou d'un bûcheron. Il en est de même pour un organisme affaibli par la maladie ou la faim. (2)

Il y a deux règles générales applicables à tous les individus humains. La première: c'est que le corps devient raide dans la position où la mort l'a surpris. Et la deuxième: c'est que immédiatement après le décès, les jambes ont une tendance naturelle à se déplier, alors que les mains se replient.

Il y a un autre aspect qui ne reste pas sans influence sur les comportements des vivants face à un décès. Il s'agit des changements physico-chimiques et chimiques qui se manifestent par une baisse de la température, une transformation des couleurs et une émission d'odeurs spécifiques.

Quant à la température du corps, elle baisse entre 2 et 10 heures après le décès, de 1°C/heure, mais tout dépend de la

* Laboratorium voor Prehistorie - Redingenstraat 16 bis - B-3000 Leuven

(1) Les derniers temps les archéologues profitent plutôt des analyses DNA - qui permettent d'examiner efficacement l'âge, le sexe et l'état de santé des populations anciennes (à paraître, Actes du Colloque sur le Néolithique, Strasbourg 25-28 oct. 1995). Cependant, il nous semble que la médecine légale offre des possibilités plus larges en ce qui concerne la recherche sur les pratiques mortuaires dans l'optique des rapports entre les vivants et les morts.

(2) L'enseignement du Prof. dr. H. Verresen, Institut d'Anatomie, Université de Leuven, Belgique. L. Dérobert, Signes et diagnostic de la mort, In: Médecine légale, ed. Flammarion, médecine-science, Paris.

température ambiante qui cause l'accélération ou le ralentissement de ce processus.

Quant aux couleurs, le cadavre devient d'abord pâle, ensuite gris, violet et finalement noir. Ce sont les symptômes visibles causés par les bactéries cadavériques et le gaz H₂S accompagnant le gonflement du corps. Ils sont précédés de la présence d'une tache verdâtre dans l'aîne, puis de la marbrisation de la peau. Mais toutes ces manifestations peuvent être accélérées par les circonstances de la mort et un tel phénomène qu'on pourrait observer normalement ± 24 heures après le décès, se produit dans des cas extrêmes (par ex. lorsque la tête se trouve plus bas que le reste du corps) durant les 4 premières heures après la mort; c'est celui "de la tête noire".

La décomposition proprement dite du corps touche d'abord le ventre, ce qui donne à l'observateur l'impression visible de gonflement; l'odeur augmente en fonction de la vitesse de ce facteur. Ajoutons, que cette odeur peut être comparée à celle de l'ammoniac, celle du fromage de Bruxelles ou bien de la graisse décomposée dans la savonnerie. Dans une certaine phase, indépendamment de la sensibilité individuelle, l'odeur devient fétide.

Au total, il y a de nombreux facteurs qui déterminent le processus de comportement du corps après le décès et qui s'influencent mutuellement.

Il s'y ajoute une question primordiale du côté réel de la mort. Elle concerne des toxines cadavériques, produites par les bactéries qui sont responsables de la décomposition du corps. Le contact avec celles-ci lors de blessures sur les mains d'un vivant est toujours mortel si on n'applique pas immédiatement un sérum ou un autre antidote.

De cette description, pas assez précise aux yeux d'un médecin légiste, les archéologues peuvent tirer certaines conclusions (ou réflexions) en ce qui concerne les pratiques mortuaires des Danubiens en plein air et en général.

La première réflexion concerne la position du squelette découvert, là, où l'état de la conservation des os permet de la reconstituer. En général, il est replié sur le côté gauche ou droit, en position dite dorsale,

décontractée ou foetale. Cette position démontre que la plupart des gestes, ayant pour but une évacuation humaine et civilisée du cadavre, ont été effectués durant les premières 6-8 heures après le décès, en pleine élasticité (et le corps ne se déplie pas plus que la longueur de la cavité ne le permet). Aucun squelette provenant du Bassin Parisien où nous disposons d'une documentation suffisante, examiné de ce point, ne témoigne de cassure de muscles raides. En même temps, un certain nombre de squelettes donne l'impression d'un repliement moins rigoureux. Cette état de choses peut être dicté plutôt par le fait que le corps a été enterré en phase de rigidité, donc théoriquement entre la 6^{ième} et 56^{ième} heure après la mort (si nous acceptons le modèle généralisé de la rigidité cadavérique (Pl. I). Autrement dit, il n'y avait pas de tendance à la correction artificielle, ou par la force de la position du corps dans les sépultures de la Culture à Céramique Linéaire.

Alors, les archéologues doivent prendre en considération les points suivants:

1. le décès n'a pas toujours été accompagné par un proche ou un membre de la communauté;
2. le décès n'a pas toujours été observé;
3. la pratique mortuaire ne s'est pas toujours déroulée immédiatement après le décès.

La deuxième réflexion concerne les incinérations pas trop nombreuses (très difficiles à découvrir, à fouiller et à interpréter) à proximité de maisons. Nous négligeons ici le phénomène observé dans certaines nécropoles (les plus grandes) telles que Aiterhofen (D) ou Elsloo (H), où l'incinération possède un caractère permanent et devient une norme funéraire durant les phases d'occupation.

Les incinérations à proximité de maisons et le nombre de cas examinables démontre plutôt le caractère accidentel que le comportement habituel des vivants face à un décès. Ici nous avons l'impression que les premières populations des agriculteurs, même si elles ne connaissaient pas les bactéries cadavériques, le sérum ou tel autre antidote, étaient conscientes du danger mortel qui provient du contact avec le cadavre en cours de décomposition.

Il n'est pas exclu que certaines incinérations concernent le cadavre retrouvé tardivement ou celui où la décomposition a été accélérée (p. ex. dans le cas de la tête noire). Probablement que, selon les vivants le corps ne s'était pas comporté normalement. Il est donc possible que l'incinération ait constitué une méthode de substitution, ayant pour but la protection des vivants. Cette forme de traitement du cadavre, assez radicale du point de vue de l'hygiène et de la prévention (les incinérations ne sont pas ocrées), n'exclut pas le côté rituel et cérémonial du sujet. Nous pouvons donc émettre l'hypothèse que certaines incinérations, simples et isolées, localisées à proximité de maisons dans des pratiques mortuaires des Danubiens ont été peut-être:

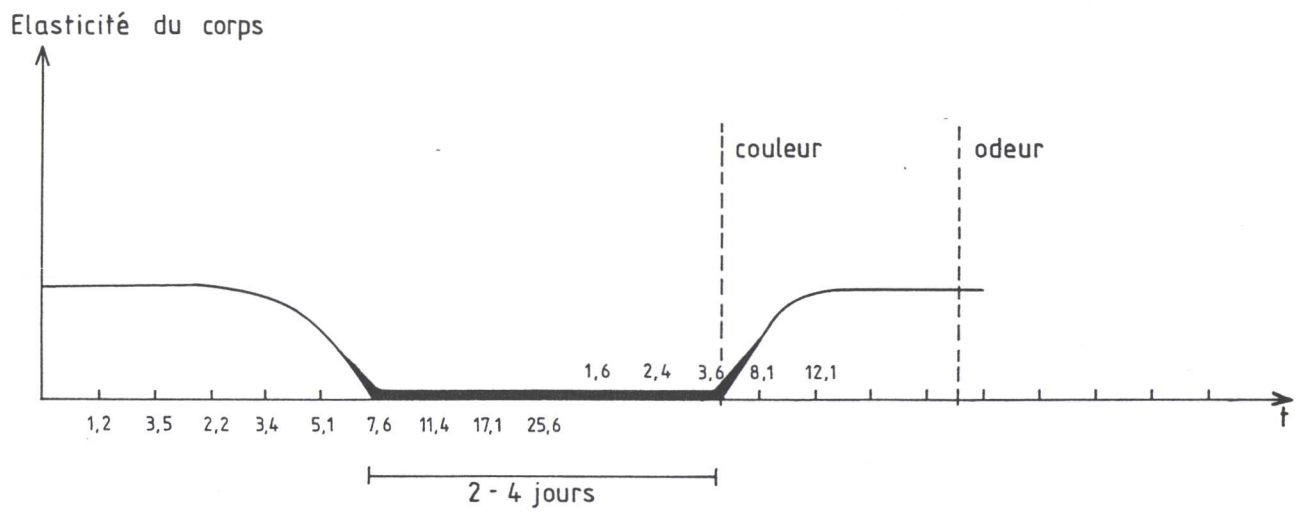
1. l'effet de la découverte tardive du corps d'un décédé;
2. la réaction consciente vis-à-vis de la décomposition accélérée;
3. le traitement spécial dans des circonstances où le corps du mort s'est comporté de façon atypique.

En récapitulant: dans des pratiques mortuaires de la Culture à Céramique Linéaire, l'inhumation sur le côté gauche ou droit domine et constitue le minimum et la norme funéraire⁽³⁾. Le corps a été déposé dans la cavité funéraire dans la même position où la mort l'a surpris sans corrections artificielles. L'impression qu'un certain nombre de squelettes semblent plus dépliés, peut être l'effet de la mort non observée ou non accompagnée. Cela peut éventuellement suggérer que durant le Néolithique ancien, avec le temps, les activités individuelles se sont développées ou se sont moins effectuées en groupe, mais cela exige les études comparatives entre les territoires éloignés de la Culture à Céramique Linéaire.

(3) Minimum funéraire : c'est l'ensemble des comportements d'une personne vivante face au corps d'un décédé qui l'incitent à son évacuation physique, en accord avec l'idée générale de la mort qui réside dans la conscience de la personne qui enterre, indépendamment des circonstances du décès.

Norme funéraire : c'est l'ensemble des comportements des vivants face à un décès qui s'exprime par le traitement du cadavre, le choix du lieu pour l'enterrement, l'architecture funéraire et le mobilier éventuel en accord avec l'idée générale de la mort et reflétant les réalités socio-économiques de la communauté. A paraître: Elzbieta Derwich. Actes du Colloque Interrégional sur le Néolithique, Strasbourg, 1995.

Il n'est pas exclu que certains cadavres découverts tard, ou les cas de cadavres qui ne se comportaient pas normalement aient été traités par l'incinération pour des raisons rationnelles, ce qui n'exclut pas les aspects irrationnels de la mort.



Pl. I. Comportement du corps humain après la mort

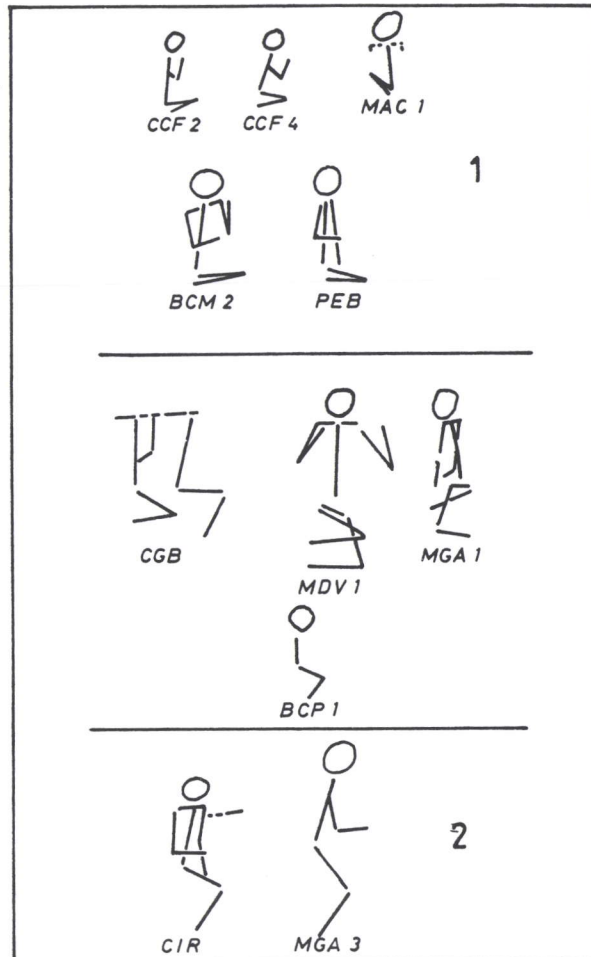


Figure 5. Position des squelettes

ccf 2 : Cuiry ST 271 ; ccf 4 : Cuiry ST 461 ; mac 1 : Missy ; bcm 2 : Berry la Croix-Maigret ST 345 ; peb : Presie-et-Boves ; cgb : Chassemy le Gravier-Bernard ; mdv 1 : Menneville Derrière-le-Village (fossé) ; mga 1 : Maizy ST 45 ; bcp 1 : Berry la Pêcherie ST 196 ; cir : Cys les Longues Raies ; mga 3 : Maizy ST 48

selon Labriffe

